Image not found or type unknown

Obtenir des papiers suite à mariage

Par **alnat**, le **03/09/2018** à **15:09**

Bonjour,

Je me suis marié au mois de juillet avec ma femme française. Je suis tunisien, je suis rentré, je suis arrivé en France avec un titre de séjour italien valable jusqu'en février 2016, je vais déposer un dossier à la préfecture, j'ai les factures DF et quittances de loyers prouvant que l'on a plus de six mois de vie commune mais faut-il autre chose ? faudra-t-il que je retourne en Tunisie pour obtenir mon visa long séjour ? Je suis donc rentré légalement en France avec les accords. j'en gagne mais depuis 2016, je ne suis pas dans la régularité, que dois-je faire ?

Merci pour votre aide.

Par **amajuris**, le **03/09/2018** à **17:24**

bonjour,
vous pouvez consulter ce lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés